ENGAGEMENT RECIPROQUE



Vous êtes bénévole et souhaitez participer aux activités de l'association OSWALDO dont la charte ci-jointe définie le périmètre et les conditions d'activités.

Dans la relation avec les bénévoles l'association s'engage à :

- Vous accueillir
- Assurer votre formation
- Vous permettre l'accès à un groupe de parole et de régulation
- Être à votre écoute
- Favoriser votre intégration et votre participation au sein de l'association
- Prendre en charge vos frais kilométriques

Au sein de l'association, le bénévole s'engage à :

- Adhérer aux valeurs de l'association
- Adhérer à la charte des bénévoles
- Accompagner en toute transparence
- Participer aux formations
- Participer à la vie de l'association
- Le bénévole peut quitter l'association à tout moment.

Il s'engage alors à :

- En informer la Présidente
- Ne pas informer la personne accompagnée de son départ sauf en présence de Francine Ancilotto (*Présidente*), Georges Pader (*Psychopraticien*) ou Manuela Filipe (*Formatrice*).
- Ne pas continuer son ou ses accompagnement(s) à titre personnel (en dehors d'un accord de toutes les parties)
- Rendre tout matériel qui aura été mis à sa disposition en cas de départ.

Cet engagement réciproque entre le bénévole et l'association est une proposition qui peut évoluer au regard de vos besoins et des besoins de l'association. Vous êtes invités à faire part de vos remarques et de vos souhaits.

Signature du bénévole	Pour l'association OSWALDO

Fait à Fenouillet, le